



Journal Title: Journal télégraphique

Journal Issue: Vol. 4, no. 15 (1879)

Author: M. le Lt-Colonel J. U. Bateman-Champain R. E.

Article Title: Les Conférences télégraphiques internationales : Adresse présidentielle à la Société des Ingénieurs télégraphiques

Page number(s): pp. 333 -335

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

de charge, mais sa durée est variable suivant le réglage du ressort commandé par la came C_2 .

La figure 45 montre les communications électriques de l'appareil, pour la transmission au clavier et automatique, ainsi que pour l'installation en duplex.

La bobine B est différentielle et les deux fils qui la composent peuvent être reliés bout à bout ou de façon à se bifurquer, par la manœuvre à droite ou à gauche d'une petite règle X . Dans la figure les communications sont établies pour la transmission simple. Pour établir en duplex, il suffit de déplacer les quatre manettes M_1 , M_2 , M_3 et M_4 et la règle X .

Sur la ligne factice, reliée à la borne Rh , se trouve un appareil spécial à la transmission duplex et imaginé par M. Olsen. Cet appareil fait à la fois l'office d'un rhéostat destiné à établir l'équilibre et d'un inducteur pouvant remplacer le condensateur.

La différence de rendement entre l'appareil Olsen « simple » et le Hughes est de plus de $\frac{1}{3}$ en faveur du premier.

Avant de quitter les appareils, mentionnons un petit appareil ou plutôt l'esquisse d'un appareil qui est la mise en exécution d'une idée émise pour la première fois par M. Auguste Edouard Granfeld, commissaire télégraphique à Vienne, dans sa brochure « Die mehrfache Correspondenz auf einer Linie » (Correspondance multiple sur une ligne).

L'appareil dont nous voulons parler a été imaginé par M. Meyer, l'inventeur de l'appareil multiple qui porte son nom. Ce qui constitue la différence avec le multiple, c'est la séparation du mouvement synchronique du mouvement transmetteur ou récepteur. Cette coïncidence de la même idée chez MM. Granfeld et Meyer nous a frappé et nous a fait regretter que l'appareil Granfeld ne figurât pas, nous ne savons pour quel motif, dans la section autrichienne de l'exposition de Paris. Il y aurait eu là les éléments d'une comparaison intéressante des procédés suivis par les deux inventeurs pour la réalisation de la même idée. (A suivre.)

Les Conférences télégraphiques internationales.

Adresse présidentielle à la Société des Ingénieurs télégraphiques,

par M. le Lt-Colonel J. U. BATEMAN-CHAMPAIN R. E.

(Traduit de l'anglais d'après *The Telegraphic Journal*).

(Suite et fin).

La question de savoir dans quelle mesure les taxes télégraphiques peuvent être diminuées et ce coûteux moyen de communication rendu accessible aux ressources d'un plus grand

nombre de correspondants qu'il ne l'est actuellement, offre un intérêt des plus grands. M. Edwin Chadwick, et beaucoup d'autres personnes dont les opinions méritent d'être prises en considération sérieuse, estiment le moment venu où les télégraphes sous-marins devraient être achetés par le Gouvernement. Dès le mois de Février de 1872, un journal exprimant ces idées et développant les arguments qui les appuient, a été publié par la Société des arts. Une étude sérieuse et approfondie de la question des tarifs, dont une traduction a paru dans le *Telegraphic Journal*, a été publiée il n'y a pas longtemps par M. Vinchent, une des premières autorités en fait de télégraphie internationale et qui, pendant plusieurs années, a représenté la Belgique aux Conférences.

Il serait erroné de prétendre que les conditions qui régissent la correspondance télégraphique sont précisément les mêmes que celles qui concernent le trafic postal. De ce que la taxe pour la transmission d'une lettre à de grandes distances a été abaissée à un ou deux pence, le résultat étant néanmoins avantageux au fisc, il ne s'ensuit pas que l'on ferait une opération fructueuse en remplaçant, dans les tarifs télégraphiques, les shellings par des pence. L'exploitation postale peut se diriger d'après ce qu'on pourrait appeler le principe du trafic en gros; les télégrammes doivent être manipulés un à un. Le vrai travail d'une lettre est accompli par l'expéditeur, tandis que, dans un télégramme, tout est fait par l'employé de l'Administration. Grossièrement parlant, la capacité de transport des voitures et des paquebots de la poste est illimitée, tandis que celle d'un fil est restreinte à tant de mots par minute. C'est pour cela que, tout en ne pouvant supposer que nous arriverions jamais à transmettre nos télégrammes à un prix aussi bas que nos lettres, j'ose prédire une diminution graduelle, mais lente, des tarifs actuels. Toute invention mécanique qui augmente la célérité du travail de nos fils doit nécessairement contribuer à supprimer un des principaux obstacles qui s'opposent à la diminution des taxes télégraphiques. Pour ma part, je plaiderais même en faveur d'un emploi plus large de vocabulaires (codes) convenables: j'entends par là ceux qui sont composés de mots d'une longueur moyenne, faciles à transmettre et non sujets à des erreurs qui nécessitent des répétitions. Je dois dire que quelques-uns des mots conventionnels actuellement en usage, surtout sur les longues lignes télégraphiques, sont absolument contraires au bon sens; en réalité, ils occupent le fil et fatiguent les employés bien plus que ne le ferait la transmission de la phrase entière dont ces mots embarrassants sont les abréviations. J'aurais aimé à vous donner des exemples de quelques-unes des combinaisons singulières dont j'ai eu connaissance, mais le temps dont nous disposons ne nous permettrait guère de citer quelques-uns de ces longs spécimens.

Une étude remarquable sur la loi du trafic télégraphique international, par M. C. L. Madsen, notre secrétaire honoraire local pour le Danemark, a été lue devant cette Société au mois

d'Avril dernier. Le but de cette étude est de démontrer l'existence d'une relation mathématique assez uniforme entre le trafic commercial et le trafic télégraphique des divers Etats. La question entière est de celles qui méritent un examen attentif et approfondi.

On a fait, à diverses époques, des essais pour amener les Gouvernements de l'Europe à déclarer la neutralité en temps de guerre des lignes sous-marines et terrestres du monde. Les Etats-Unis ont, je crois, adressé une note circulaire à ce sujet, il y a environ 7 ou 8 ans, aux différents cabinets, et à Rome, en 1872, M. Cyrus Field, en sa qualité de représentant des intérêts télégraphiques de l'Amérique, a soulevé la question devant la Conférence, en vue d'obtenir l'insertion dans la Convention de quelque clause protectrice. Les délégués, tout en admettant l'utilité au point de vue philanthropique d'une pareille neutralité, si elle est praticable, considérèrent la discussion de cette question comme étant en dehors de leurs attributions. Ils ont, toutefois, inséré une note dans leurs procès-verbaux pour attirer l'attention de leurs Gouvernements sur l'application. Neuf Gouvernements ont répondu, quelques-uns en commentant d'une manière générale la tendance civilisatrice de la proposition, d'autres en se référant aux réponses qu'ils avaient envoyées dans le temps à Washington. Le résultat, comme on pouvait peut-être le prévoir, a été que la question ne reçut aucune solution définitive.

Je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur plusieurs autres modifications introduites dans les Conventions des années subséquentes. On peut les résumer approximativement comme il suit :

les principaux bureaux internationaux doivent maintenant rester ouverts pendant les 24 heures consécutives de la journée et toutes les surtaxes de nuit ont été supprimées ;

un très-grand nombre de langues sont actuellement acceptées dans la correspondance, mais on a stipulé que toute dépêche présentée par l'expéditeur doit être écrite très-lisiblement en caractères latins ;

on permet à présent largement à tout le monde d'employer des chiffres ou un langage secret ;

la longueur maxima d'un mot qui, dans l'origine, n'était pas moindre de 7 syllabes, est maintenant de 15 lettres pour les systèmes européens et de 10 lettres pour les systèmes extra-européens ;

le franc est adopté universellement comme l'unité monétaire dont on doit se servir dans tous les comptes internationaux ;

on a stipulé des règles pour améliorer et régulariser les communications sémaphoriques avec les bâtiments en mer.

On a aussi élaboré un système complet pour l'établissement uniforme des comptes du trafic entre les diverses Administrations et différentes clauses discrétionnaires ont été, de temps en temps, insérées, autorisant les Administrations à faire séparément entre elles des arrangements spéciaux qui n'intéressent

pas les autres Etats contractants. Cela a permis l'introduction, dans quelques relations, de ce qu'on appelle « les dépêches urgentes. » Moyennant une taxe triple, ces dépêches jouissent de l'avantage de la priorité de transmission. D'un autre côté, on a admis le principe d'une sorte de dépêches à meilleur marché, appelées des avis télégraphiques. Les Etats sont aussi autorisés, si cela leur convient, à introduire, à l'usage de la presse, un système d'abonnement pour l'emploi, à prix réduits, de fils inoccupés, pendant certaines heures de la nuit.

Toutes les Conventions, depuis celle de Bruxelles, ont été traduites par M. Alfred Brasher, surintendant au Département des télégraphes indo-européens. Ces traductions étaient d'abord destinées seulement à l'usage des employés des télégraphes indiens, mais dans le courant des dix dernières années, le Secrétaire d'Etat en a autorisé la publication et elles ont été adoptées par le Département des postes, par les Compagnies anglaises et, en fait, par toutes les Administrations de langue anglaise du monde entier, sans avoir, que je sache, présenté aucun inconvénient sous le rapport de leur exactitude.

Le quartier général du Bureau international des télégraphes se trouve à Berne Ce bureau central reçoit et communique les avis d'ouverture de toutes les nouvelles lignes et stations, aussi bien que de toutes les interruptions et réparations. C'est à Berne que sont adressées toutes les propositions de modification de règles ou de tarifs. Elles y reçoivent leur formule et sont ensuite expédiées de là aux différentes Administrations intéressées.

C'est à ce bureau que sont également élaborés les nouveaux tarifs internationaux et révisées les cartes télégraphiques. Il publie un *Journal télégraphique*, et la tâche ardue de coordonner les matériaux pour chaque nouvelle Conférence incombe au Directeur qui, invariablement, y assiste avec voix consultative.

Les dépenses de ce Bureau central incombent aux Etats contractants dans des proportions différentes, correspondant à l'importance de cette Administration.

Avant de se séparer, les membres de la Conférence décident, par un vote, dans quelle ville l'assemblée suivante doit avoir lieu. Je suis assez porté à penser que les Conférences se réunissent à des intervalles trop rapprochés et qu'une assemblée tous les cinq ans serait, aujourd'hui, parfaitement suffisante. A peu près un an avant la date fixée pour la nouvelle Conférence, le Chef de chaque Administration est invité par le Directeur du bureau central à adresser à Berne toutes les propositions de modification aux règlements ou aux tarifs que l'on jugerait à propos de discuter. Ces diverses propositions sont soigneusement coordonnées et communiquées de façon à donner largement à chacun le temps d'examiner, de critiquer et de préparer ses arguments, qu'ils soient favorables ou non. A l'époque fixée, les délégués, pourvus de lettres de créance en due forme de la part de leurs Gouvernements respectifs, se présentent à l'endroit choisi, où ils sont officiellement reçus par quelque Ministre d'Etat, qui leur souhaite la bien-venue et installe en-

suite au fauteuil présidentiel le Directeur général ou quelque autre haut fonctionnaire du service télégraphique du pays où se tient la Conférence.

A Vienne, les délégués ont été reçus par M. le Comte de Beust, à Rome par M. Visconti Venosta, tous deux Ministres des affaires étrangères; à St-Pétersbourg par le Général Timatscheff, Ministre de l'Intérieur.

Les Présidents de ces trois Conférences ont été MM. Brunner de Wattenwyl, d'Amico et le Général de Lüders, et il serait difficile de dire lequel de ces remarquables fonctionnaires mérite la palme pour le succès complet qui a couronné leurs dispositions.

Il est évident qu'une grande part de ce succès dépend des qualités personnelles du Président, qui doit réunir la patience, la fermeté et la courtoisie, combinées avec une profonde connaissance de toutes les exigences des organisations télégraphiques. Il doit, de plus, posséder une connaissance approfondie de la mise à exécution des règles internationales.

Je devrais constater ici que les Compagnies anglaises, auxquelles la télégraphie est si grandement redevable, ont été fortement représentées à Berne, à Rome et à St-Pétersbourg. Leurs délégués n'ont pas eu la faculté de voter, mais ils ont été libres d'exprimer pleinement et librement leurs vues, et je suis sûr qu'ils n'ont eu aucun motif de se plaindre que les membres de la Conférence leur aient refusé leur appui ou aient écouté avec inattention leurs demandes.

Le système qu'on observe ordinairement dans ces Conférences est de répartir les 30 ou 40 délégués en divers comités. Un de ces comités s'occupe de la révision du règlement, un autre de l'arrangement des tarifs et le troisième de la rédaction de la Convention dans son ensemble. La durée ordinaire d'une Conférence est de un à deux mois. Les membres se réunissent trois ou quatre fois par semaine, chaque séance durant de 10 heures du matin environ à 5 ou 6 heures du soir. Le travail des comités se fait pendant les jours intermédiaires.

Pendant toute la durée des délibérations, on ne se sert que de la langue française. Ces Conférences télégraphiques internationales ne consistent nullement en « tout travail et nul plaisir » (all work and no play). A Rome et à St-Pétersbourg on a fait tous les efforts possibles pour distraire les visiteurs, et tout ce qu'il y a à voir dans ces deux capitales nous a été ouvert avec prodigalité. Des banquets ont eu lieu en notre honneur à des tables royales; des soirées spéciales ont été données pour nous aux Opéras, et ainsi de suite. En Italie, on nous a emmenés en corps à Naples où nous avons été fêtés de la manière la plus hospitalière. A Pompéi, on a organisé pour nous une fouille spéciale, qui a amené la découverte de plusieurs pièces remarquables et bronzes antiques. S'il m'est arrivé, par hasard, d'entendre quelque remarque tant soit peu sceptique sur l'authenticité de ces trésors, je peux du moins en toute loyauté me porter garant de la réalité authentique du

somptueux déjeuner qui nous a été servi dans un des plus jolis emplacements de la ville ruinée.

De même en Russie, après avoir trouvé une hospitalité sans bornes dans la capitale de ce pays, nous avons été invités à aller à Moscou, où le Prince-Gouverneur et les autorités locales nous ont reçus de la manière la plus aimable.

J'espère qu'on me pardonnera d'avoir consacré quelques mots à ce que l'on pourrait nommer l'aspect festival de ces assemblées; mais, selon moi, ces agréables réunions, après le travail journalier, ont leur importance et contribuent matériellement à la solution des affaires de la Conférence. Elles tendent à rapprocher les délégués les uns des autres et plus d'une difficulté, qui paraissait formidable à la grave réunion du matin, se voit doucement aplanie par la conversation amicale sous l'influence du cigare du soir. Enfin, je veux exprimer l'espoir que les membres de la Conférence de 1879 jouiront à Londres de la même réception cordiale qui leur a été faite ailleurs et je suis heureux de dire qu'il n'est pas douteux que la Société des ingénieurs télégraphiques se montrera des plus empressées à souhaiter cordialement la bienvenue à nos futurs hôtes.

Publications officielles.

Modification de l'arrangement du 19 Décembre 1870¹⁾ concernant la correspondance télégraphique entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

§ I.

Sont abrogés les articles 4 et 6 de l'arrangement conclu le 19 Décembre 1870 entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, qui sont ainsi conçus:

« Art. 4. Les Gouvernements contractants adopteront pour leur correspondance télégraphique internationale les règles de la Convention de Paris, du 17 Mai 1865, révisée à Vienne le 21 Juillet 1868.

« Art. 6. Pour les télégrammes échangés entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, il sera perçu la taxe intérieure néerlandaise pour la transmission sur les lignes néerlandaises et une taxe de câble d'un florin quatre-vingt-dix cents, monnaie hollandaise, pour vingt mots ou moins, pour les télégrammes à destination de Londres, et de deux florins 50 cents pour un télégramme semblable à destination d'un autre bureau quelconque du Royaume-Uni.»

§ II.

La taxe des télégrammes ordinaires échangés entre les Pays-Bas, d'une part, et la Grande-Bretagne et l'Irlande, d'autre part, est fixée uniformément, par chaque mot, à

¹⁾ Voir pour les dispositions de cet arrangement *Journal télégraphique*, vol. I, page 232.